Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	749 980		749 980	893 860
	Montant net du chiffre d'affaires	**749 980**		**749 980**	**893 860**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			134	56
	Total des produits d'exploitation (1)			**750 115**	**893 916**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 627	1 138
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			215 004	212 882
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 705	15 688
	Salaires et traitements			449 115	531 590
	Charges sociales du personnel			124 058	147 788
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			119	625
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			895	1 004
	Total des charges d'exploitation (2)			**802 522**	**910 715**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(52 408)**	**(16 799)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(52 408)**	**(16 799)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 439	5 594
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 439**	**5 594**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 439)**	**(5 594)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(55 847)**	**(22 393)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 047	39 694
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**1 047**	**39 694**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 031	2 000
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**1 031**	**2 000**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**16**	**37 694**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 671
	TOTAL DES PRODUITS	**751 162**	**933 610**
	TOTAL DES CHARGES	**806 992**	**922 980**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(55 830)**	**10 631**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023 Brut	31/12/2023 Amort. et Dépréc.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 246	17 246		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	25 006	24 862	144	262
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	500		500	500
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**42 752**	**42 109**	**644**	**762**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	730 759		730 759	528 202
	Autres créances	91 157		91 157	87 539
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	50 010		50 010	50 010
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	83		83	(224)
	TOTAL (III)	**872 009**		**872 009**	**665 527**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**914 761**	**42 109**	**872 652**	**666 289**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	62 270	42 270
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 812	4 280
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	129 336	119 237
	Résultat de l'exercice	**(55 830)**	**10 631**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**140 588**	**176 418**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 186	14 834
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 661	205 150
	Dettes fiscales et sociales	156 826	194 228
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	302 391	75 659
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**732 064**	**489 871**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**872 652**	**666 289**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(55 830,20)	10 630,58
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	732 064	489 871
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	17 186	14 834
(3)	Dont emprunts participatifs		

SAS ABEILL'INTERIM

ABBAYE DES GUILLEMINS

59127 WALINCOURT SELVIGNY

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2023

Ce rapport contient 03 pages

LASRY AUDIT ASSOCIES (L2A)
SASU au capital de 5 000 €, Siret : 883 969 263 00010
95, Rue Pomier Layrargues, N°67, 34070 Montpelier
hassan@lasry-expertise-audit.com

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2023

SAS ABEILL'INTERIM
ABBAYE DES GUILLEMINS
59127 WALINCOURT SELVIGNY

A l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABEILL'INTERIM de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 20/06/2024
Le Commissaire aux comptes
Hassan LASRY



SAS ABEILL'INTERIM

ABBAYE DES GUILLEMINS

59127 WALINCOURT SELVIGNY

Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport contient 01 page

LASRY AUDIT ASSOCIES (L2A)
SASU au capital de 5 000 €, Siret : 883 969 263 00010
95, Rue Pomier Layrargues, N°67, 34070 Montpelier
hassan@lasry-expertise-audit.com

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS ABEILL'INTERIM
ABBAYE DES GUILLEMINS
59127 WALINCOURT SELVIGNY

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 20/06/2024
Le Commissaire aux comptes
Hassan LASRY

LASRY AUDIT ASSOCIES (L2A)
SASU au capital de 5 000 €, Siret : 883 969 263 00010
95, Rue Pomier Layrargues, N°67, 34070 Montpelier
hassan@lasry-expertise-audit.com

Abeill'Interim

Siège social
Abbaye des Guillemins
59127 WALINCOURT-SELVIGNY
Tél : 03 61 67 01 02
abeill-interim@outlook.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Délibération Rapport Financier

PV d'Assemblée (proposition et décision d'affectation du résultat 2023)

Les actionnaires de la S.A.S.U. Abeill'Interim, réunis en assemblée générale ordinaire le 20 juin 2024, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les statuts de la Société,

Après avoir entendu le rapport financier de l'année 2023 effectué par Romain ROCHES, Directeur du Développement et de la Politique Financière, décident d'approuver ce rapport ainsi que son affectation.

Le résultat déficitaire de 55 830 € pour l'exercice clos 2023 est affecté de la manière suivante :
- **55 830 € en report à Nouveau**

Fait à WALINCOURT, le 20 juin 2024

Le Président

Jean-Louis PLAYE

Le Directeur Général

David DEMOLLE

David DEMOLLE
Directeur Général
Abbaye des Guillemins
59127 WALINCOURT-SELVIGNY